

ries rendent possible la vente de la crème dans des localités dépourvues de régimes de vente. Une autre beurrerie coopérative est organisée en 1896 dans la région de Duncan, île de Vancouver.

Le mécontentement règne chez les pionniers des Prairies pour ce qui est de la vente du grain. Au début des années 1900, la *Territorial Grain Growers Association* et la *Manitoba Grain Growers Association* sont organisées. Malgré certains progrès réalisés grâce à l'aide fournie en vertu d'une législation de réglementation, ces organisations décident bientôt que la vente coopérative constitue la solution idéale. Quelques sociétés locales d'éleveurs appartenant à des cultivateurs sont créées. La *Grain Growers' Grain Company* voit le jour en 1906.

En 1913, des sociétés coopératives d'éleveurs bien établies existent dans chacune des provinces des Prairies. La *United Grain Growers Ltd.* est créée en 1917 par le fusionnement de deux de ces compagnies: la *Grain Growers' Grain Company* du Manitoba et l'*Alberta Farmers Co-operative Elevator Company*.

Bien que certaines coopératives du début existent encore, nombre d'entre elles ont fait faillite ou sont devenues des sociétés par actions. L'absence d'une législation appropriée relative à leur constitution en société et à leur exploitation a nui à leur évolution. Le Manitoba adopte la première loi principale sur les coopératives en 1887; il est suivi du Québec en 1906. En 1908, un projet de loi fédéral tendant à la constitution en société des coopératives est adopté à la Chambre des communes, mais il est rejeté par le Sénat. Dans les années qui suivent toutes les provinces adoptent une législation sur les coopératives.

Dans l'intervalle, le besoin d'une certaine association commune entre les coopératives se fait sentir. Un petit groupe de chefs se réunissent donc à Hamilton (Ontario) le 6 mars 1909, pour créer l'Union coopérative du Canada, qui devient un organisme de coordination et d'éducation.

Évolution Le mouvement coopératif progresse rapidement au cours des quinze premières années du siècle actuel. En plus des sociétés coopératives d'éleveurs à grains, de nombreuses petites coopératives d'achat et de vente sont organisées. Toutefois, nombre d'entre elles ne peuvent marcher de pair avec l'évolution rapide des prix qui se produit entre 1916 et 1924 et elles font faillite.

Dans l'intervalle, les cultivateurs de l'Ouest, ayant déjà édifié un système de beurreries et d'éleveurs à grains coopératifs, deviennent vivement intéressés au principe de la mise en commun